



France Victimes – Le saviez-vous ?

Le saviez-vous ?

La fédération France Victimes est le 1^{er} réseau d'associations d'aide aux victimes de France avec plus de 130 associations présentes sur l'ensemble du territoire et plus de 1500 professionnels.

Le saviez-vous ?

Le réseau France Victimes a été créé en 1986 sous l'impulsion de Robert Badinter. Sa structure nationale unique lui permet d'accompagner les victimes dans tout leur parcours : de l'appel de détresse jusqu'à l'accompagnement judiciaire, en passant par la mise en protection des personnes.

Le saviez-vous ?

En France, l'aide aux victimes est un droit. Toute personne victime d'un fait incriminé par la loi : agression physique ou sexuelle, violence, vol, escroquerie, harcèlement, discrimination, accident de la circulation, a le droit de recevoir gratuitement aide et accompagnement.

Le saviez-vous ?

Les 130 associations du réseau France Victimes sont agréées par le ministère de la Justice : cela signifie qu'elles ont les compétences professionnelles et l'expérience pour prendre en charge les personnes et leurs proches, autour d'un cadre déontologique d'universalité des personnes reçues, de pluridisciplinarité dans la prise en charge, de neutralité et de bienveillance.

Le saviez-vous ?

France Victimes est le seul réseau d'aide aux victimes à être présent dans les 160 tribunaux judiciaires français, et par son agrément Justice, le seul réseau à pouvoir être réquisitionné par le procureur notamment en cas de violences faites aux femmes.

Le saviez-vous ?

France Victimes est le premier réseau porteur du dispositif Téléphones Grave Danger et du dispositif Bracelets Anti Rapprochement, et le premier réseau de prise en charge de victimes de violences conjugales avec plus de 69 000 victimes en 2020. Pendant les 2 premiers mois du confinement, il a pris en charge plus de 13 000 victimes de violences conjugales.

Le saviez-vous ?

France Victimes est le réseau qui a créé Mémo de Vie, la seule web-application qui permet aux femmes victimes de violences conjugales de sécuriser leurs témoignages et leurs documents pour prendre conscience et sortir des violences.

Le saviez-vous ?

Le numéro d'appel 116 006 attribué au réseau France Victimes est aussi le numéro dédié aux victimes d'attentats après fermeture de la cellule de crise « Info public » du Premier ministre. France Victimes est le premier réseau de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme, de la survenance des faits jusqu'à leur accompagnement au procès.

Le saviez-vous ?

France Victimes anime depuis 20 ans le numéro national d'aide aux victimes et reçoit plus de 40 000 sollicitations par an.

Le saviez-vous ?

Le rôle des associations d'aide aux victimes ne s'arrête pas à une écoute bienveillante, mais consiste pour les victimes :

- à faire respecter leur droit à tous les stades de la procédure judiciaire ;
- à les informer et à leur expliquer les évolutions de leur affaire ;
- à être entendues par les autorités en charge des poursuites pénales ;
- à bénéficier d'une information juridique, d'un soutien psychologique et d'un accompagnement social sans considération de leurs revenus ;
- à être protégées à la fois dans leur vie privée et dans leur intégrité physique et psychique ;
- à être indemnisées à la fois par les auteurs d'infractions et par la solidarité nationale.